

Bonjour,

Je suis Latif ERCELIK, président de l'association ARCHES (Association Régionale Culturelle Economique et Sociale), basé à Limoges, France.

Nous travaillons en partenariat depuis plus de 10 ans maintenant avec les institutions (Ville de Limoges, Préfecture, Conseils Généraux et Conseils Régionaux) et les associations turques de la région Limousin.

Je souhaite intervenir sur 3 points et difficultés rencontrés par les originaires de Turquie en France :

- L'éducation
- La citoyenneté
- Méconnaissance de la langue d'adoption et difficultés quotidiennes rencontrées

A) L'éducation :

Le système scolaire français est très méconnu par les parents qui ne maîtrisent pas assez la langue. Une statistique suffit pour expliquer le problème : 3% des jeunes turcs font des études universitaires. Nécessité de réaliser des réunions de sensibilisation et de rédiger un livret scolaire bilingue franco-turc reprenant les droits et devoirs des parents et des élèves. Vu le succès de cette initiative, on nous a demandé de réaliser un livret scolaire en français et anglais. A cela s'ajoute le fait que les intervenants scolaires (directeur, professeur) ne tiennent pas compte des spécificités et de l'histoire de ces élèves issus de l'immigration.

B) La citoyenneté

Nous recensons depuis plusieurs années une croissance des demandes de naturalisation. Cela prouve que cette population d'origine turque souhaite s'installer durablement en France.

Par contre, nous constatons le peu d'intérêt vers les devoirs civiques que donnent cette nationalité du pays où l'on réside, la France. Une faible inscription aux listes électorales et le résultat de ce désintérêt et de manque d'information. Notre association réalise ainsi des réunions de sensibilisation sur la citoyenneté sur l'inscription sur les listes électorales et la nécessité de voter. Sans vote, nous ne représentons rien pour les élus.

C) Méconnaissance de la langue d'adoption et difficultés quotidiennes rencontrées

Lors du recensement des besoins de la population réalisée auprès de 500 familles, nous avons posé la question suivante : Avez-vous des difficultés à réaliser les démarches administratives ?

Plus de 50 % des réponses ont été positives. Il y a un problème de compréhension des termes administratifs français pour ces populations. Nous pouvons être un relai pour ces institutions et effectuer des traductions pour ces populations

Par exemple, en 2004, nous avons réalisé avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de notre région la traduction d'une brochure sur la maladie de Lyme. C'est un exemple à suivre.

Nous fêtons actuellement dans notre région le 40^{ème} anniversaire e la venue des premiers migrants Turcs en France. Par contre, nous n'avons actuellement aucun support retraçant cette histoire e l'immigration. C'est un manque car en temps de crise surtout, les immigrés sont pointés du doigt. Pourquoi et comment sont-ils venus en France et dans notre région ? Quelles difficultés ont rencontré ces personnes à leur arrivée en France. Il est nécessaire d'effectuer ce travail et nous souhaitons réaliser ce livre. Nous sommes actuellement sur ce projet.

Les associations comme les nôtres sont un relai pour les institutions afin d'informer les populations d'origine turque dans nos pays d'adoption. Nous sommes à votre disposition. Sachez-le.

Merci de m'avoir écouté. Bonne journée.